

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA **COMMUNE DE BIRIEUX**
SEANCE DU VENDREDI 28 MARS 2025

Délibération N° 2025006

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 6
Votants : 7

L'an deux mil vingt-cinq et le Vendredi 28 Mars à 20h34, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, M. DULONG, M. PELLOUX-PRAYER, Mme MOREL, M. GUETTY

Excusé : Mme GEORGES (pouvoir M. BAILLET), Mme GIBRAT

Absent : M. THEVENARD, M. CALATAYUD,

Secrétaire de séance : M. PELLOUX-PRAYER

Objet : Vote des taux de fiscalité directe local 2025

Le maire, Cyril BAILLET rappelle qu'à compter de janvier 2023, le pouvoir de vote du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) est rétabli pour les communes.

Il propose alors de reconduire les taux 2024 des taxes communales sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti et de voter le taux de la THRS.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux des taxes locales directes de 2024 pour l'année 2025, à savoir :

Taxe sur le foncier bâti : 25,97%

Taxe sur le foncier non bâti : 31,99%

ET l'assemblée décide à l'unanimité de maintenir 12% à la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,
Cyril BAILLET



S-LO

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA **COMMUNE DE BIRIEUX**
SEANCE DU VENDREDI 28 MARS 2025

Délibération N° 2025007

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 6
Votants : 7

L'an deux mil vingt-cinq et le Vendredi 28 Mars à 20h34, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, M. DULONG, M. PELLOUX-PRAYER, Mme MOREL, M. GUETTY

Excusé : Mme GEORGES (pouvoir M. BAILLET), Mme GIBRAT

Absent : M. THEVENARD, M. CALATAYUD,

Secrétaire de séance : M. PELLOUX-PRAYER

Objet : Entretien espace vert

Pour la tonte de la commune, Monsieur le maire propose à l'assemblée soit le renouvellement du contrat avec l'ADAPEI de Villars soit un nouveau prestataire.

L'ADAPEI propose le passage à 375,06€HT.

L'entreprise MARMET PAYSAGE propose le passage à 330€HT.

L'assemblée, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise MARMET.

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.
Le Maire,
Cyril BAILLET



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Cyril BAILLET", is written over a horizontal line.

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNE DE BIRIEUX
SEANCE DU VENDREDI 28 MARS 2025

Délibération N° 2025008

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 6
Votants : 7

L'an deux mil vingt-cinq et le Vendredi 28 Mars à 20h34, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, M. DULONG, M. PELLOUX-PRAYER, Mme MOREL, M. GUETTY

Excusé : Mme GEORGES (pouvoir M. BAILLET), Mme GIBRAT

Absent : M. THEVENARD, M. CALATAYUD,

Secrétaire de séance : M. PELLOUX-PRAYER

Objet : DEVIS SOGEDO : annule et remplace délibération 20240039

Pour mémoire, en décembre 2024, le conseil a validé le devis DC71240555 d'un montant de 4277,40€TTC (délibération 20240039).

Or, la SOGEDO nous adresse une facture d'un montant de 4277,40€HT soit 5132,88€TTC.

Après les avoirs contacté, une erreur de TVA s'est glissée dans le devis initial.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider le nouveau montant. Après délibération, l'assemblée valide à l'unanimité le montant de 5132,88€TTC.

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

Cyril BAILLET



DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA **COMMUNE DE BIRIEUX**
SEANCE DU VENDREDI 28 MARS 2025

Délibération N° 2025009

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 6
Votants : 7

L'an deux mil vingt-cinq et le Vendredi 28 Mars à 20h34, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, M. DULONG, M. PELLOUX-PRAYER, Mme MOREL, M. GUETTY

Excusé : Mme GEORGES (pouvoir M. BAILLET), Mme GIBRAT

Absent : M. THEVENARD, M. CALATAYUD,

Secrétaire de séance : M. PELLOUX-PRAYER

Objet : Renouvellement convention SACPA – CLARA 2025

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du renouvellement du contrat de prestations de fourrière animale pour 2025 avec le Groupe SACPA.

Dans ce cadre-là et suite à la délibération de 2024, la convention CLARA doit être renouvelée au titre de l'année 2025. La fondation s'engage à facturer le service rendu au tarif suivant :

| Castration Identification (mâle) | Ovariectomie identification (femelle) | Ovario hysterectomie Identification | Euthanasie sanitaire |
|-------------------------------------|--|--|----------------------|
| 130€ | 150€ | 180 € | 80 € |

Pour mémoire, en 2024, nous avons eu une facture d'un montant de 590€TTC (2 mâles et 3 femelles).

Le conseil délibère sur le renouvellement ou non de cette convention pour 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le renouvellement de la convention CLARA pour l'année 2025.

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.
Le Maire,
Cyril BAILLET



DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA **COMMUNE DE BIRIEUX**
SEANCE DU VENDREDI 28 MARS 2025

Délibération N° 2025010

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 6
Votants : 7

L'an deux mil vingt-cinq et le Vendredi 28 Mars à 20h34, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, M. DULONG, M. PELLOUX-PRAYER, Mme MOREL, M. GUETTY

Excusé : Mme GEORGES (pouvoir M. BAILLET), Mme GIBRAT

Absent : M. THEVENARD, M. CALATAYUD,

Secrétaire de séance : M. PELLOUX-PRAYER

Objet : Convention de servitude de passage ENEDIS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que ENEDIS a rédigé une convention de servitude pour deux parcelles, sises au lieu-dit Le Village, cadastrées section C26 et 204 pour le passage d'une canalisation souterraine.

Monsieur le maire demande à l'assemblée de valider cette convention de servitude.

Approuvée à l'unanimité.

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.
Le Maire,
Cyril BAILLET



DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA **COMMUNE DE BIRIEUX**
SEANCE DU VENDREDI 28 MARS 2025

Délibération N° 2025011

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 6
Votants : 7

L'an deux mil vingt-cinq et le Vendredi 28 Mars à 20h34, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, M. DULONG, M. PELLOUX-PRAYER, Mme MOREL, M. GUETTY

Excusé : Mme GEORGES (pouvoir M. BAILLET), Mme GIBRAT

Absent : M. THEVENARD, M. CALATAYUD,

Secrétaire de séance : M. PELLOUX-PRAYER

Objet : DEVIS RSE lampadaires square

Monsieur le Maire présente le devis reçu par RSE pour moderniser les 3 lampadaires du square par des leds. Le montant est de 1924,34€TTC.

L'assemblée valide le changement en leds des lampadaires du square.

Les élus proposent également l'installation d'un minuteur d'allumage avec un bouton extérieur. Nous allons demander au RSE de compléter le devis.

Afin de faire avancer ce dossier, il est proposé au conseil municipal de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire, Cyril BAILLET, dans le cadre de l'opération citée en objet et à ce titre de :

- Négocier et signer tous documents relatifs à cette opération.
- De solliciter les demandes de subventions auprès de la CC DOMBES.

POUR à l'UNANIMITE

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.
Le Maire,
Cyril BAILLET



DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA **COMMUNE DE BIRIEUX**
SEANCE DU VENDREDI 28 MARS 2025

Délibération N° 2025012

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 6
Votants : 7

L'an deux mil vingt-cinq et le Vendredi 28 Mars à 20h34, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, M. DULONG, M. PELLOUX-PRAYER, Mme MOREL, M. GUETTY

Excusé : Mme GEORGES (pouvoir M. BAILLET), Mme GIBRAT

Absent : M. THEVENARD, M. CALATAYUD,

Secrétaire de séance : M. PELLOUX-PRAYER

Objet : Rénovation appartement derrière la mairie devis complémentaires embrasure/façade

Les travaux de l'appartement avancent bien.

Cependant, suite à la dépose des menuiseries extérieures, l'enduit existant, qui était soufflé, est abimé. Il faut refaire l'enduit pour chacune des 8 fenêtres et pour la porte d'entrée.

L'architecte (par le biais de l'entreprise Bura SRF de Villars) nous propose deux choix :

- Soit la réfection des 9 tableaux (les deux côtés verticaux et le haut de l'ouverture, sans toucher à la façade) de 2 940 € HT soit 3 234 € TTC.
- Soit la réfection totale des deux façades Est et Ouest : le montant des travaux serait de 8 450 € HT soit 9 295 € TTC. L'enduit est soufflé par endroit, il faudra piquer l'enduit existant, mettre un grillage, projeter l'enduit et faire la couche de finition. Cette deuxième option ne comprend pas l'enduit de la partie Nord (sous le toit terrasse).

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal de choisir l'option la plus envisageable et de statuer sur un montant maximum pour réaliser cette opération. L'assemblée valide à l'unanimité l'option 2 pour un montant de 10 000€TTC maximum.

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,
Cyril BAILLET

